



## Inventaire et saisie de mobilier

Par I14, le 10/10/2013 à 10:53

Bonjour, un huissier doit venir faire l'inventaire du mobilier qui se trouve dans la maison que je loue. N'ayant que peu de moyen certaine chose m'on été prêté par différents membres de ma famille et amis.

Si je fournis au huissier une attestation sur l'honneur décrivant le mobilier prêté est-ce valable ? un certificat de vente entre particulier est-il aussi valable ?

Par youris, le 10/10/2013 à 11:54

bjr,  
ce qui compte c'est la facture d'achat des biens y compris entre particuliers.  
cdt

Par I14, le 10/10/2013 à 12:17

certain meuble prêté sont anciens, plus de facture. comment faire ?